

# VILLE DE DECAZEVILLE - AVEYRON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### **ARRETE MUNICIPAL n°351 /2017 – INAUGURATION DU SQUARE GERARD CANTALOUBE – RESTRICTION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT**

Le Maire de la Commune de Decazeville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2213-1 et suivants

VU le Code Pénal en son article 610-5° et suivants,

VU le Code de la route en son article R.411-8°, L233-1 et L233-1-1

CONSIDERANT l'inauguration du square Gérard CANTALOUBE, qui se déroulera le mercredi 19 juillet 2017, il y a lieu d'apporter des restrictions au stationnement des véhicules dans le périmètre du square,

### **ARRETE**

**ARTICLE 1°** - Le mercredi 19 juillet 2017 à partir de 8 heures et jusqu'à la fin de l'inauguration, le stationnement des véhicules sera interdit exception faite pour ceux expressément autorisés : Placette rue de la Montagne et espace au-dessus du square.

**ARTICLE 2°** - La signalisation routière d'interdiction sera mise en place par les services de la mairie.

**ARTICLE 3°** - Les Services Techniques Municipaux,  
Le Commandant de Police Nationale,  
La Police Municipale,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Decazeville, le 03 juillet 2017  
Le Maire,  
François MARTY

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



L'Adjoint Délégué  
Alain ALONSO